

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate – 28 juillet 2006

RECOURS COLLECTIF DÉPOSÉ AU CANADA CONCERNANT LE TIMBRE TRANSDERMIQUE CONTRACEPTIF ORTHO EVRA

LONDON, ONTARIO – La firme d'avocats Siskinds ^{LLP} a déposé un recours collectif contre Janssen-Ortho Inc. concernant son timbre transdermique contraceptif Ortho Evra.

La mise en marché d'Ortho Evra comme timbre transdermique contraceptif a été approuvée au Canada en 2002. Depuis, les ventes d'Ortho Evra ont été fortes.

Le 10 novembre 2005, le Secrétariat aux produits alimentaires et pharmaceutiques des États-Unis (FDA), a annoncé que des modifications seraient apportées à l'étiquetage du timbre transdermique contraceptif Ortho Evra commercialisé aux États-Unis. Après révision, on y incluait un avis en caractère gras destiné aux professionnels de la santé, pour les informer que la quantité d'estrogène absorbée par la peau est supérieure à celle des contraceptifs oraux réguliers, ce qui accroît le risque de formation de caillots.

Le 28 novembre 2005, Santé Canada a publié un avis destiné aux utilisatrices du timbre contraceptif Ortho Evra à l'effet qu'il examinait le dossier afin de déterminer s'il était nécessaire de modifier l'étiquetage de la version canadienne du produit. Le 30 mars 2006, Santé Canada publiait un avis dans lequel il disait examiner les résultats de deux (2) études sur les risques d'effets secondaires sérieux du timbre contraceptif Ortho Evra, tout en continuant de surveiller l'innocuité du produit.

La demande soutient que Janssen-Ortho Inc. a failli à ses obligations d'informer adéquatement les patientes et les médecins que le timbre transdermique Ortho Evra est associé à une augmentation du risque de formation de caillots, d'embolie pulmonaire, d'accident cardiovasculaire, de crise cardiaque et/ou de thrombose veineuse profonde. Michael Pearless, un associé chez Siskinds ^{LLP}, déclare que : «Nous croyons que, par le biais de cette poursuite, Janssen-Ortho Inc. devra expliquer aux consommatrices canadiennes ce qu'elle savait sur les risques associés au timbre Ortho Evra et à quel moment elle a pris connaissance de ces risques. Dans le présent dossier, comme dans tous les dossiers similaires dans lesquels notre firme est impliquée, nous nous préoccuons de savoir si les canadiens ont été adéquatement prévenus des risques associés à l'utilisation du produit dont il est question».

Il est trop tôt pour quantifier les dommages qui pourraient être réclamés par les membres du groupe, mais on anticipe que les réclamations pourraient être substantielles. Les résidentes du Québec ayant utilisé l'Ortho Evra sont encouragées à visiter le site www.classaction.ca ou à communiquer pour de plus amples informations avec Me Claude Desmeules au (418) 694-2009.